



The AJC Files a Policy Grievance against PPSC's, DOJ's, and VAC's Reconciliation Initiative

July 25th, 2013

The AJC has filed a policy grievance in response to a leave reconciliation initiative undertaken by the various departments, including the Public Prosecution Service Canada (PPSC), the Department of Justice (DOJ) and Veterans Affairs Canada (VAC).

Hours of work which include a review of leaves of absence are required to be reconciled every 4 weeks with immediate supervisors pursuant to the AJC's former and current collective agreements.

The AJC has serious concerns regarding the reasonableness of management's current exercise of discretion especially since its purpose is to reconcile leaves of absence by comparing iCase entries with those in PeopleSoft for a period that, in some cases, go as far back as 6 years ago.

Pending a resolution of the policy grievance, the AJC will be asking Treasury Board to put a hold on the leave reconciliation exercise before more tax dollars are unnecessarily incurred.

These departments have maintained inconsistent practices in time-keeping over several years. Our members shouldn't have to pay for the departments' failure to maintain accurate leave records or to conduct timely reconciliations. If for some reasons one system was not used adequately, it is the departments' responsibility to inform our members in a timely fashion in order to avoid an accumulation of mistakes over a long period of time.

Further, asking members to explain discrepancies that occurred years ago, and even months ago, is simply unreasonable.

The AJC's policy grievance will also seek to protect those who may have already acknowledged or accepted to reimburse alleged overpayments on account of leaves of absence.



L'AJJ dépose un grief de principe contre l'initiative de réconciliation du SPPC, du ministère de la Justice et d'Anciens Combattants Canada

Le 25 juillet, 2013

L'AJJ a déposé un grief de principe en réponse à une initiative de réconciliation des congés entreprise par divers départements, y compris le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), le ministère de la Justice et Anciens Combattants Canada (ACC).

Les heures de travail, qui comprennent un examen des congés, doivent être réconciliées toutes les 4 semaines avec les superviseurs immédiats, et ce, conformément aux conventions collectives, anciennes et actuelles de l'AJJ.

L'AJJ a de sérieuses préoccupations quant au caractère raisonnable de l'exercice effectué présentement par les gestionnaires d'autant plus que son objectif est de réconcilier des congés en comparant les entrées de données dans iCase avec celles de PeopleSoft sur une période qui, dans certains cas, va aussi loin que 6 ans.

En attendant une résolution du grief de principe, l'AJJ demandera au Conseil du Trésor de mettre un frein à l'exercice de réconciliation des congés avant que d'autres fonds des contribuables ne soient engagés inutilement.

Ces ministères ont maintenu, sur plusieurs années, des pratiques incohérentes de comptabilisation du temps. Nos membres ne devraient pas faire les frais de leur échec en ce qui a trait à la tenue de registres précis de congés et la réconciliation des données. Si pour quelques raisons que ce soit un système n'a pas été utilisé de manière adéquate, il est de la responsabilité des ministères d'informer nos membres en temps opportun afin d'éviter une accumulation d'erreurs sur une longue période de temps.

De plus, demander aux membres d'expliquer les écarts qui se sont produits il y a plusieurs années, ne serait-ce des mois, est tout simplement déraisonnable.

Le grief de principe de l'AJJ cherchera également à protéger ceux qui ont peut-être déjà reconnu ou accepté de rembourser les trop-payés présumés liés aux congés.